HM FORMATION

Programme de formation

Impôt sur les sociétés : déterminer le résultat fiscal et remplir la liasse

Domaine : Comptabilité

Durée : 14h

Objectifs :

- Appliquer les règles et techniques de détermination de l'impôt sur les sociétés
- Élaborer la liasse fiscale des entreprises industrielles et commerciales et des activités de service
- Maîtriser les réintégrations/déductions à opérer pour déterminer le résultat fiscal

Pré-requis :

- Une très bonne connexion internet est requise pour le format distanciel synchrone
- Connaissance monde de l'entreprise

Public : Collaborateurs des services comptables et financiers en charge de l'établissement des comptes annuels et de la liasse fiscale

Modalités techniques, pédagogique et d'encadrement :

En format présentiel :
Salle équipée avec video-projecteur (ou TV) et paperboard. Connexion WIFI.
Ordinateur portable pour chaque participant. Le stagiaire pourra amener le sien si il le souhaite.
En cas de formation intra-entreprise, les moyens techniques décrits ci-dessus doivent représenter une référence idéale.

En format distanciel : synchrone avec le formateur via Zoom ou outil équivalent (télé-présentiel).

Approche pédagogie : transfert de compétences méthodologiques, cas d'applications pratiques.
Alternance de théorie et d'exercices pratiques tenant compte de l'expérience, du contexte et de la réalité du travail permettant la compréhension des notions théoriques.
Cas d'applications sur entreprise exemple
Tests, qcm et exercices
Support de formation remis au participant

Modalités d'évaluation des connaissances : Exercices pratiques, questions orales, QCM et/ou test complété par une auto-évaluation des acquis par le stagiaire.

Modalité d'évaluation de l'appréciation des participants : Fiche d'évaluation à chaud à l'issue de la formation. Et à froid plusieurs mois après la formation pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle.

Modalité de suivi de l'action de formation : Feuille d'émargement co-signée par demi-journée ou séance de formation.

Détail du programme :

PRINCIPES GÉNÉRAUX

- dispositions du plan comptable général (PCG)
- obligations comptables formelles requises par l'administration fiscale
- définition des bénéfices industriels et commerciaux (BIC) et de l'impôt sur les sociétés (IS)
- interactions entre comptabilité et fiscalité

MENER LES TRAVAUX COMPTABLES DE FIN D'EXERCICE

- traitement des amortissements et dépréciations des actifs immobilisés
- évaluation des stocks et dépréciations
- dépréciations des créances
- évaluation des titres détenus et dépréciations
- provisions pour risques et pour charges
- comptes de régularisation
- traitement des écarts de conversion

Cas pratique : calculer et traiter fiscalement des dépréciations de créances

DÉTERMINER LE RÉSULTAT FISCAL

- méthode de détermination du résultat fiscal
- réintégrations extracomptables : charges et amortissements fiscalement non déductibles, provisions non déductibles, amendes et pénalités non déductibles, différence de conversion passif, participation N…
- déductions extracomptables : plus-values non imposables, dividendes mère-fille, différence de conversion actif, participation N-1…
- résultat fiscal des entreprises individuelles et des sociétés de personnes
- gestion des déficits
- crédits d'impôts
- calcul de l'impôt sur les sociétés

Cas pratique : sur la base de documents fournis par le formateur, identifier les déductions et réintégrations extracomptables et déterminer le résultat fiscal

ÉTABLIR LA LIASSE FISCALE

- bilan et compte de résultat de la liasse fiscale
- annexes à la liasse fiscale : immobilisations, amortissements, provisions, état des échéances des créances et dettes
- imprimé de détermination du résultat fiscal (formulaires 2058 A et B)
- autres tableaux Cerfa
- informations à communiquer sur papier libre
- contrôles à effectuer
- télétransmission

Cas pratique de synthèse : mener à bien les différentes étapes du remplissage de la liasse fiscale, identifier les points de vigilance et de contrôle

Sanction de la formation / Validation : Attestation de formation (L.6353-1 du Code du travail)